



Circ33/CE/7
Beyrouth, le mercredi 13 octobre 2021

Chers Parents,

Les candidats aux examens, présentant une incapacité temporaire ou permanente, pourraient profiter éventuellement d'un traitement spécial chacun selon son cas.

À cet effet, il convient de nous avertir pour accorder à l'élève les meilleures conditions lors des examens officiels (élèves de première, de terminale et de troisième pour le brevet ou le DNB) pour la session 2022 ainsi que pour l'accompagnement en interne.

Les élèves de la classe de seconde, doivent nous avertir dans le but de faire le suivi et de prendre les mesures pédagogiques nécessaires.

Suivant les consignes de l'ambassade, un formulaire sera remis aux élèves qui veulent postuler pour la première fois et aussi à ceux qui sont connus de notre établissement et qui désirent renouveler la demande.

Veillez rendre ce coupon au cycle chez le personnel d'encadrement en respectant le délai indiqué



Ce coupon en copie dure vous sera remis par votre enfant, prière de le compléter et nous le rendre avant le vendredi 22 octobre 2021



Je soussigné(e) père/mère
de élève en classe de, confirme
avoir pris connaissance de cette circulaire.

- Mon enfant présente une incapacité¹.
- Mon enfant ne présente aucune incapacité.

Date :

Signature :

¹ Rapports à l'appui.